

RÈGLEMENT BROCANTE



Inscription :

Le comité des fêtes de St Etienne de Cuines organise une brocante et vide grenier, ouvert à tous professionnels et particuliers dans la limite des places disponibles.

Le comité des fêtes de St Etienne de Cuines se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Les réservations :

Elles sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins accompagnés de leur règlement.

Sans règlement il n'y aura pas de réservation.

Les **annulations** seront remboursées uniquement si nous sommes prévenus **10 jours avant la brocante**.

La **revente** d'emplacement tout comme la réservation pour autrui est strictement interdite et rend de fait caduque la réservation, sans remboursement possible.

Responsabilité :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et à leur risque et péril.

Les organisateurs **déclinent toute responsabilité** en cas de perte, de vol ou détérioration.

L'installation des exposants :

Elle débute à **6h00** pour les exposants intérieurs et **5h00** pour les exposants extérieurs

Les exposants intérieurs pourront venir s'installer le samedi après-midi de **14h à 18h** et **devront être présents à leur stand dès 7h00 le jour de la brocante**.

Emplacements :

Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué lors de la mise en place de votre stand.

L'organisateur se réserve le droit de revendre les emplacements non occupés **après 7h30** (sans appel) et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant qui ne s'est pas présenté. L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Les visiteurs

Les locaux seront ouverts au public **de 7h à 17h**.

L'exposant :

Il **s'engage** à respecter le cadre qui lui est attribué (table, matériel, surface) et à **laisser libre les allées de circulation, les portants** ou tout autres dépôts seront autorisés seulement en bout d'allées à raison de 2€.

A la fin de la brocante tous les emplacements devront être laissés en parfait état de propreté, les invendus emballés.

Par respect pour les organisateurs et les employés de la commune, l'exposant est prié de ne rien déposer à l'extérieur des containers poubelles.

La vente :

Aucune transaction ne pourra être faite avant l'ouverture de la brocante le dimanche matin

Sont interdits et seront retirés des stands par les organisateurs lors de leurs visites régulières : les armes quelle que soit leur nature.

En cas de manquement, l'organisateur sera en droit de refuser l'exposant sur la manifestation et ce sans dédommagement.

Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le montant complet du règlement et l'attestation de vente au déballage ne sont joints.

Dans la mesure du possible les organisateurs répondent **aux demandes spécifiques des exposants**

Nous demandons dans la mesure du possible aux exposants de ne pas remballer leur stand **avant 17 h le dimanche soir**.

BULLETIN D'INSCRIPTION ET VENTE AU DÉBALLAGE



Brocante du 5 octobre 2025

Bulletin d'inscription à signer et à retourner par courrier électronique ou soit postal

Chez : Bozon-vaille Martine 12 impasse du parc 73130 St Etienne de Cuines

Mail : comitedesfetes73@gmail.com

Pour tout renseignement tel : 06 24 75 34 27

Nom, prénom.....

Nom, prénom (si plusieurs personnes sur le même emplacement)
.....

Adresse :

Mail : tel :

N° registre du commerce (professionnels).....

Prix des emplacements : 4 euros le mètre à l'intérieur / 2.50 euros le mètre à l'extérieur

2 euros en bout de la rangée de table

Nombre de personnes :

Je réserve : Intérieur : ml x 4 euros =

Bout de table en intérieur uniquement : x 2 euros =

Extérieur : ml x 2 ;50 euros =

Nombre de repas : x 8 euros =

Possibilité de réserver votre repas (Diot polenta) lors de l'inscription Total :

Paiement en espèce : En chèque : (À l'ordre : du comité des fêtes de St Etienne de Cuines)

Par virement : IBAN (International Bank Account Number)
FR 76 10278088940002054530161

Vente au déballage À St Etienne de Cuines le : 5 octobre 2025

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) Nom : Prénom : né(e) le :

À et domicilié(e)

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ;

Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à :

Le :

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »